

## **Pharmaciens au cœur de la prévention : une avancée dans la lutte contre la bronchiolite avec l'Abrysvo**

L'autorisation pour les pharmaciens français de prescrire et administrer l'Abrysvo®, un vaccin destiné à prévenir la bronchiolite chez les nourrissons, marque une avancée importante dans l'accès aux soins et la lutte contre cette infection respiratoire courante.

L'Abrysvo®, développé par Pfizer, a récemment reçu l'approbation des autorités sanitaires pour être utilisé chez les femmes enceintes et les nourrissons afin de les protéger contre les infections à virus respiratoire syncytial (VRS), la cause principale de la bronchiolite. Ce changement dans la réglementation offre aux pharmaciens un rôle élargi et facilite l'accès à la vaccination pour les familles.

## **Pourquoi cette mesure est-elle importante ?**

La bronchiolite est une infection fréquente chez les nourrissons, provoquant chaque année de nombreuses hospitalisations, en particulier pendant les mois d'hiver. Le VRS, responsable de cette maladie, peut causer des complications graves, notamment chez les prématurés et les bébés atteints de maladies cardiaques ou respiratoires sous-jacentes. Jusqu'à présent, les vaccins et traitements préventifs contre la bronchiolite étaient souvent réservés à des contextes hospitaliers ou administrés par des professionnels de santé dans des cadres cliniques spécifiques. Le fait de permettre aux pharmaciens de prescrire et administrer ce vaccin élargit les points d'accès aux soins, réduisant ainsi les délais et facilitant la prévention au sein de la population à risque.

Les pharmaciens français ont vu leurs responsabilités évoluer au cours des dernières années, notamment avec la pandémie de la Covid-19, où ils ont joué un rôle crucial dans la campagne de vaccination. Cette nouvelle mesure s'inscrit dans une volonté générale de renforcer leur rôle dans la prévention et le traitement des maladies infectieuses. Les pharmaciens, grâce à leur proximité avec les patients et leur accessibilité, peuvent identifier rapidement les personnes éligibles à la vaccination et assurer un suivi plus personnalisé, surtout dans les régions où l'accès aux médecins peut être limité.

Le fait que les pharmaciens puissent administrer l'Abrysvo® simplifie également le processus de vaccination pour les parents. En effet, au lieu de devoir consulter un médecin pour obtenir une ordonnance, puis se rendre à la pharmacie, les parents pourront désormais tout faire en un seul endroit. Cette centralisation des soins peut accroître les taux de vaccination et réduire les obstacles à la prévention des infections.

Aussi, l'introduction de l'Abrysvo® dans les pharmacies pourrait avoir un impact significatif sur la santé publique, notamment en allégeant la pression sur les hôpitaux pendant les mois d'hiver, où les services pédiatriques sont souvent surchargés en raison des cas de bronchiolite. En rendant ce vaccin plus accessible, on espère également réduire les taux d'hospitalisation des nourrissons, et donc les coûts associés pour le système de santé.

Il est à noter que cette nouvelle réglementation inclut des formations spécifiques pour les pharmaciens. Ils devront suivre des formations complémentaires afin d'assurer la bonne administration du vaccin et de répondre aux questions des parents concernant les éventuels effets secondaires ou contre-indications. Cela garantit une sécurité optimale dans la mise en œuvre de cette nouvelle mesure.

## **Un modèle pour d'autres vaccinations ?**

La possibilité pour les pharmaciens de prescrire et administrer l'Abrysvo pourrait servir de modèle pour l'introduction d'autres vaccins et traitements préventifs dans les officines. Cette initiative pourrait potentiellement être étendue à d'autres maladies, renforçant le rôle des pharmaciens comme acteurs clés de la santé publique et facilitant davantage l'accès aux soins préventifs pour la population.

L'introduction de l'Abrysvo dans le cadre des soins pharmaceutiques est, sans nul doute, un progrès notable dans la lutte contre la bronchiolite, une infection respiratoire qui affecte gravement les nourrissons. En élargissant le rôle des pharmaciens, cette mesure simplifie l'accès à la prévention et constitue un pas en avant dans la réduction des hospitalisations liées au VRS.

À terme, cette évolution pourrait ouvrir la voie à une plus grande implication des pharmaciens dans la gestion des maladies infectieuses, renforçant ainsi la prévention à l'échelle nationale.